

Minorités linguistiques et société Linguistic Minorities and Society



L'identité assignée : du lieu et ses manifestations discursives

Annette Boudreau

Numéro 12, 2019

Inclusion, exclusion et hiérarchisation des pratiques langagières dans les espaces plurilingues au 21^e siècle
Inclusion, Exclusion and Hierarchization of Language Practices in Multilingual Contexts of the Twenty-First Century

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1066521ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1066521ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques / Canadian Institute for Research on Linguistic Minorities

ISSN

1927-8632 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Boudreau, A. (2019). L'identité assignée : du lieu et ses manifestations discursives. *Minorités linguistiques et société / Linguistic Minorities and Society*, (12), 51–66. <https://doi.org/10.7202/1066521ar>

Résumé de l'article

L'auteure analyse les liens entre le lieu, les discriminations linguistiques et les processus de minorisation à la base des hiérarchies et des inégalités sociales entre locuteurs francophones au Canada. Plus particulièrement, elle montre comment les francophones bilingues des régions périphériques qui font usage de pratiques mélangées du français et de l'anglais – dans des slogans, dans des chansons – sont souvent ciblés comme exemples à ne pas imiter dans les médias nationaux pour montrer l'appauvrissement du français au pays. Considérés comme des francophones illégitimes par les tenants de ces discours, certains locuteurs visés intériorisent ce sentiment et le tiennent pour naturel et allant de soi ; ils se cantonnent dans le silence pour éviter de se faire juger. D'autres, surtout les artistes, tentent de répondre à ces discours hégémoniques par des stratégies diverses, dont la mise en scène des traits stigmatisés. L'Acadie servira d'exemple pour illustrer ces différentes manifestations.

L'identité assignée : du lieu et ses manifestations discursives

Annette Boudreau

Université de Moncton

Résumé

L'auteure analyse les liens entre le lieu, les discriminations linguistiques et les processus de minorisation à la base des hiérarchies et des inégalités sociales entre locuteurs francophones au Canada. Plus particulièrement, elle montre comment les francophones bilingues des régions périphériques qui font usage de pratiques mélangées du français et de l'anglais – dans des slogans, dans des chansons – sont souvent ciblés comme exemples à ne pas imiter dans les médias nationaux pour montrer l'appauvrissement du français au pays. Considérés comme des francophones illégitimes par les tenants de ces discours, certains locuteurs visés intériorisent ce sentiment et le tiennent pour naturel et allant de soi; ils se cantonnent dans le silence pour éviter de se faire juger. D'autres, surtout les artistes, tentent de répondre à ces discours hégémoniques par des stratégies diverses, dont la mise en scène des traits stigmatisés. L'Acadie servira d'exemple pour illustrer ces différentes manifestations.

Abstract

The author examines the complex relations between space, language discrimination and language minorisation processes that are the basis for social hierarchies and inequalities between Francophones in Canada. The author shows how bilingual Francophones from peripheral regions whose language practices are characterized by the mixing of French and English in some songs and slogans are often used as scapegoats by the Center (especially the media) to show how the French language is threatened throughout the country. Considered illegitimate by those who cling to the ideology of the standard, some Francophones often internalize these negative discourses and perceive them as natural, therefore reducing themselves to silence when in contact with speakers from the Centre in order to escape being judged because of their mixed practices. Others, however, mostly from the artistic sphere, put forward different strategies in order to defy these hegemonic views, and, for example, purposely showcase stigmatized practices. These processes will be discussed in light of examples taken from *L'Acadie*.

L'identité assignée peut s'interpréter comme une forme de verdict social établi par un individu ou groupe donné – souvent l'élite ou les locutrices et les locuteurs d'un centre – sur un autre groupe – souvent périphérique –, un jugement assez totalisant et réducteur qui participe à la construction des subjectivités. L'identité assignée suppose un rapport de pouvoir – le terme assignation le dénote déjà – où celui qui assigne attribue à l'autre un certain nombre de caractéristiques, souvent négatives, que ce dernier n'a pas choisies. Sur le plan des pratiques linguistiques, le pouvoir s'exerce par un contrôle discursif sur les productions langagières qui se matérialise par la circulation d'idéologies, idées acceptées et intériorisées comme étant naturelles par les personnes concernées (les dominants et les dominés) et participant à la consolidation d'un vivre-ensemble linguistique et social.

Par exemple, dans le contexte particulier de la colonisation de l'Algérie par la France, Albert Memmi, dans *Portrait du colonisé* (2005 : 125 et suiv.), écrit que le colonisé perçoit sa langue comme une « langue infirme », étant captif du regard de l'autorité, incarné par le Français, et qu'il fait siens les jugements opérés sur sa langue. Sénamin Amédégato et Sandra Sramski, traitant également du processus de colonisation en Afrique par les Blancs, expliquent, avec maints exemples à l'appui, comment :

Les Noirs, ont repris, forcés puisque dominés, le « parler » des Blancs pour s'adresser à eux [mais] les Blancs, dominant ces peuples qu'ils jugeaient primitifs, en ont profité pour renverser la situation et se moquer des Noirs et de leur façon « rudimentaire » de parler le français, ce qui leur permettait de les dévaloriser et de les dominer davantage encore. (Amédégato et Sramski, 2003 : 103)

En effet, souvent intériorisée comme faisant partie de l'ordre des choses, l'identité assignée, liée au processus de minorisation, contribue à maintenir les rapports de domination entre groupes divers. Cet asservissement s'accomplit avec une certaine adhésion des dominés – à des degrés variables, selon les personnes et les groupes –, sinon il n'aurait pas de prise. Cette reconnaissance des dominés se « trahit dans des manifestations visibles, comme le rougissement, l'embarras verbal, la maladresse, le tremblement, autant de manières de se soumettre, fût-ce malgré soi et à son corps défendant, au jugement dominant » (Bourdieu, 2003 : 245). De l'autre côté, ceux qui se donnent l'autorité d'exercer des jugements arbitraires sont convaincus qu'ils sont dans leur droit, un privilège qu'ils s'attribuent du fait de leur situation sociale et/ou géographique. Par ailleurs, le phénomène d'auto-assignation ou de la prise en compte pour soi de ces jugements paraît également naturel et allant de soi. C'est justement ces idées « naturalisantes » que les auteurs comme Mignolo, Heller et Canut remettent en question.¹

1. De nombreux chercheurs remettent en question le paradigme essentialiste et universel qui a marqué les sciences humaines et sociales pendant des siècles. J'ai choisi ces trois-là parce que leur pensée s'applique particulièrement bien à mes propos.

Quelques considérations théoriques

Avec sa formule audacieuse « I am where I think » (je suis là où je pense), le sémioticien argentin Walter Mignolo fait un paidoyer en faveur de la décolonisation de la pensée (2011 : 168) en proposant un changement épistémologique qui consiste à mettre en doute la fameuse déclaration de Descartes « je pense donc je suis », ancrée dans une vision universelle du monde qui provient d'un centre (souvent européen), en lui substituant une pensée qui tient compte des conditions géopolitiques et historiques (et donc biographiques) des lieux d'énonciation (168). Ce paradigme considère que tout savoir est situé, ce qui implique un renversement des logiques de pouvoir établies depuis plusieurs siècles : « *I am where I think* (...) flatly rejects the assumptions that rational and universal truths are independent of whoever presents them, to whom and why ». (*Je suis là où je pense* rejette la croyance voulant que les vérités rationnelles et universelles soient indépendantes de la personne qui les présente, à qui elles sont présentées et des raisons pour lesquelles elles sont présentées) (Mignolo, 2011 : 174). La sociolinguistique critique s'inscrit dans cette ligne de pensée en ce qu'elle montre que « la recherche n'est [...] jamais neutre » (Heller, 2002 : 21) et que « tout savoir, y inclus celui produit par la recherche, [est] foncièrement subjectif, partiel, et socialement situé et intéressé » (Heller, 2002 : 23), positionnement qui est aussi celui de Cécile Canut, qui affirme que, dans le champ disciplinaire qu'elle appelle la *sociolinguistique politique*, l'enjeu est « d'envisager la recherche *avec* nos interlocuteurs [...] afin d'engager une réflexion commune au cœur de la matérialité langagière, impliquant tout autant le dire que les corps et les environnements matériels des interactions » (Canut, 2017 : 320).

Ces différents courants constituent l'arrière-plan théorique de ce texte et m'amènent à traiter de la légitimité de francophones issus des marges à partir de l'exemple de l'Acadie, dont l'existence est souvent remise en question par les détenteurs du savoir des centres. Il s'agira d'examiner les représentations linguistiques cultivées à l'égard de ce lieu, tant par les gens qui y vivent que par ceux de l'extérieur. Plus largement, je m'attarderai aux liens entre le lieu, les discriminations linguistiques et les processus de minorisation. Cette problématique s'inscrit dans une sociolinguistique critique qui cherche à comprendre les processus de domination en interrogeant les conditions matérielles et historiques qui les produisent. L'objet de l'article est donc d'examiner le lieu en lien avec les identités « assignées », identités souvent intériorisées par les personnes visées, identités linguistiques dans ce cas-ci, qui contribuent à leur minorisation, ou qui ont l'effet contraire, selon la réponse donnée à ces discours-verdict. Pour illustrer comment se matérialisent ces identités assignées, je me pencherai sur le parcours de divers francophones qui vivent en Acadie et plus particulièrement à Moncton, ville bilingue où le français parlé est stigmatisé (Boudreau, 2014). La plupart sont issus du milieu culturel, milieu particulièrement sensible aux questions linguistiques, qui exerce une influence importante sur les représentations linguistiques. Je puiserai aussi dans les articles de presse et dans des émissions de radio.

Le lieu et ses liens avec les discriminations linguistiques

Ce sont en effet les êtres que l'on ne peut circonscrire ou situer dans des lieux donnés – les gitans, les immigrants – qui sont soumis aux plus fortes discriminations sociales et auxquels on attribue des traits stigmatisants. Dans *La misère du monde*, Bourdieu donne comme titre à l'un de ses chapitres « Effets de lieux » et affirme que « le lieu peut être défini absolument comme le point de l'espace physique où un agent ou une chose se trouve situé, "à lieu", existe. C'est-à-dire comme *localisation*, soit, d'un point de vue relationnel, comme *position*, rang dans un ordre » (Bourdieu, 1993 : 250). L'auteur soutient que les relations entre les espaces hiérarchisés laissent voir une « véritable symbolique de la distinction » (254) :

La capitale est, sans jeu de mots, au moins dans le cas de la France, le lieu du capital, c'est-à-dire le lieu de l'espace physique où se trouvent concentrés les pôles positifs de tous les champs [...]; elle ne peut être pensée adéquatement que par rapport à la province. (Bourdieu, 1993 : 254)

Il ajoute : « [cet] espace est un des lieux où le pouvoir s'affirme et s'exerce, et sans doute, sous la forme la plus subtile, celle de la violence symbolique comme violence inaperçue » (1993 : 256). L'auteur établit un lien entre l'habitus et l'habitat, (1993 : 259), l'habitus qui est lié à une série de propensions à agir de telle ou telle façon, et qui s'inscrit dans les corps, dans les manières de dire et de faire, héritées des générations précédentes. Dans les milieux plurilingues ou bilingues comme c'est le cas en Acadie, l'habitus linguistique est perceptible dans la décision de prendre la parole dans sa langue ou dans la langue de l'autre (l'autre qui parle une autre langue ou l'autre qui parle la même langue), dans celle de s'exprimer en français « standard » acadien ou en français régional², de prendre la parole ou de se taire, ou encore dans les différentes manières de dire (parler fort ou timidement, rires nerveux, etc.), toutes pratiques qui peuvent s'expliquer, en partie du moins, par des conditionnements politiques, historiques et sociaux.

Dans son livre sur *L'image du français en Suisse romande*, Pascal Singy, écrit que « le lieu de résidence représente également une caractéristique susceptible d'orienter le regard que portent les francophones de périphérie sur leur langue » (1996 : 42-43), représentations que Singy appelle des « réactions de classe socio-spatiale ». En effet, les locutrices et les locuteurs construisent leur identité à partir d'un lieu, ce que Barbara Johnstone appelle le « space identity » (Johnstone, 2011), une identité qui est particulièrement audible dans les milieux périphériques et qui se traduit par la saillance de certains traits linguistiques comme l'accent et le lexique. Comme partout, ces traits font partie du vernaculaire commun, mais certains d'entre eux, considérés comme conservateurs ou archaïques, se maintiennent en raison des normes communautaires contraignantes dans les milieux à liens serrés (Labov, 1976 ;

2. Le français régional renvoie à différentes pratiques et à des nominations précises (Boudreau, 2011 ; 2016b). Son usage est régi par des codes ou des lois qui président à la prise de parole dans les différentes variétés (Boudreau, 2016a).

Milroy et Milroy, 2003) ; de plus l'usage ostentatoire de certaines formes régionales permet de mettre en avant une identité, processus particulièrement visible si celle-ci est remise en question, menacée, voire niée.

C'est pour ces raisons que les périphéries dans certains espaces francophones sont considérées comme le lieu par excellence de la variation langagière, variation jugée selon les idéologies linguistiques des dominants, ces dernières étant souvent partagées, par mimétisme, par ceux qui sont évalués. En effet, ce sont les gens des régions périphériques qui disent avoir un accent alors que les gens du centre disent ou pensent ne pas en avoir (Singy, 1996 : 34 ; Gueunier, Genouvrier et Khomsi, 1983) ; c'est également dans ces lieux que les francophones disent parler un français qui ne correspond pas à une norme attendue, alors que ceux des centres pensent ou disent parler un français légitime.

Le lieu et l'accent

Qu'est-ce que l'on entend par accent chez les non-linguistes ? Il s'agit davantage d'une façon de parler que d'une série de traits phonétiques, une façon de parler qui « cristallise [des] enjeux identitaires et sociaux » (Gasquet-Cyrus, 2012). Comme l'explique une participante à une émission radio en Acadie en 1999³, « l'accent/c'est/la manière que tu dis le mot pis ta phrase ». À l'animateur qui lui demande ce qu'est l'accent de Moncton, elle répond qu'elle ne peut pas y penser sur-le-champ mais en donnera des exemples après la pause musicale ; après la pause, n'ayant pas trouvé d'exemples, elle déclare que : « c'est le vocabulaire c'est la prononciation c'est des vieux mots pis c'est même l'attitude la manière que c'est dit/c'est c'est comme une manière d'être », propos qui semble indiquer une conscience aiguë de la différence, mais sans pour autant pouvoir la préciser. Ce fut aussi le cas pour la chanteuse acadienne Lisa LeBlanc, qui a déclaré dans une émission de télévision de Radio-Canada diffusée au Québec : « nous on vient toutes de la même place/on a cet accent weird-là » (16 juillet 2016) où elle semblait davantage faire référence à un ensemble de pratiques liées à un lieu particulier qu'à une prononciation distincte. C'est donc une manière d'être qui engage tout le corps, toute la personne, et c'est en même temps un élément puissant d'identification à une communauté donnée (pour soi et pour les autres). Ici, ce sont les artistes eux-mêmes qui s'attribuent une identité, une identité sociale collective, un peu dans le sens de Goffman (1963) où le stigmaté est partagé mais réinvesti de valeurs conformes au groupe.

À un lieu précis est associé un accent auquel est assignée une identité particulière, situation acceptée comme telle tant par les personnes de l'extérieur que par celles qui y vivent et qui s'auto-assignent l'identité en question, comme dans les cas que l'on vient de voir. L'accent

3. L'émission, appelée *Temps d'arrêt*, a été diffusée en 1999 à Radio-Canada Acadie et portait sur le français parlé à Parkton (ancien quartier de Moncton).

distingue entre un « nous » qui avons le même accent, et « les autres » qui sont extérieurs au groupe d'appartenance. Des locutrices et des locuteurs qui parlent avec un accent considéré comme étranger ou non légitime peuvent être victimes de discriminations sociales, comme l'ont montré plusieurs sociolinguistes (Lippi-Green, 1994, 1997 ; Blanchet, 2016 ; Gasquet-Cyrus, 2012), alors que les locutrices et les locuteurs qui parlent « sans accent » ou avec l'accent dit « légitime » peuvent bénéficier d'un prestige et d'un capital symbolique qui ouvrent à des privilèges considérables sur les marchés officiels des langues. C'est surtout dans les lieux périphériques francophones que l'accent perçu comme légitime possède un pouvoir symbolique de distinction quasi-automatique. Ainsi l'accent français (de France) sera immédiatement prisé, même si les personnes des dites régions ne voudraient pas l'adopter en raison des lois sociales qui régissent les usages dans ces lieux (Boudreau, 2019).

Le lieu, l'accent et les représentations

En 2012, j'ai réalisé, avec Isabelle LeBlanc et Mourad Ali-Khodja, des entretiens⁴ auprès d'une trentaine d'acteurs sociaux du sud-est de la province du Nouveau-Brunswick. Avec d'autres collègues, j'avais déjà réalisé des entretiens du même genre en 1998⁵ (auprès d'une centaine de participantes et de participants dont une vingtaine qui travaillaient dans la sphère culturelle) et je me suis demandé si les représentations que les gens se font de leur français (et de leur accent) avaient changé, étant donné que les discours publics se montrent aujourd'hui plus ouverts à la variation. En 1998, quelques personnes, dont des journalistes et des agents culturels, s'étaient attardées à la difficulté à faire parler les gens des régions minoritaires dans les espaces publics, constat qui avait mené à des initiatives concrètes : mise en place de radios communautaires où le vernaculaire régional occupe, depuis, une place de choix, campagnes de sensibilisation dans les écoles pour ouvrir à l'hétérogénéité des pratiques, forums de discussion autour de la variation dans les associations et organismes, mesures mises en place pour tenter de réduire l'insécurité linguistique.

Dans les entretiens de 2012, ce qui frappe, c'est la forte réflexivité linguistique présente chez une majorité des personnes interviewées. Parmi les participantes et les participants à l'enquête, quelques personnes ont vécu des situations où on leur a attribué une identité non voulue, comme par exemple, une identité anglophone à cause de leur accent, mais elles disent aujourd'hui avoir pu surmonter la situation en raison de leur engagement dans les milieux associatifs francophones. Mona⁶, par exemple, a fait partie d'un mouvement appelé *Activité*

4. Les citations de cette section sont tirées du Sous-corpus de personnalités Mourad Ali-Khodja–Annette Boudreau d'Acadie 2011, du Corpus FRAN (dir. F. Martineau). Isabelle LeBlanc, doctorante en études françaises à l'Université de Moncton, a organisé les rencontres et a été présente à chaque entretien, soit avec Mourad Ali-Khodja, soit avec Annette Boudreau. Les rencontres ont eu lieu le plus souvent sur les lieux de travail des interviewés.

5. Ce corpus, appelé corpus CRÉFO-CRLA, est composé de 200 entretiens réalisés dans les trois provinces des Maritimes entre 1997 et 2004. Financé par le CRSR, il a été dirigé par Normand Labrie de 1997 à 2000 et par Monica Heller de 2001 à 2004.

6. Tous les noms sont fictifs.

Jeunesse alors qu'elle était adolescente et était très engagée dans les dossiers de la francophonie, malgré, dit-elle, « qu'on a un gros accent anglais », le « on » collectif renvoyant ici à toute une communauté. Elle explique que c'est à son arrivée à l'Université de Moncton qu'elle a vraiment pris conscience de sa différence :

Euh donc/mais c'est la première fois que je partais de chez nous oui pour un grand laps de temps et puis c'est la première fois... euh où j'ai eu un grand grand grand choc culturel par rapport à ma langue < Ah oui > parce que je suis arrivée à l'Université de Moncton et tout le monde m'interpellait sur mon accent. Et là tout d'un coup je me retrouvais avec un milieu qu'était très diversifié [...]. Et là tout d'un coup puis/ils m'interpellaient tous les jours sur mon accent pis la première fin de semaine je suis revenue chez nous pis j'ai dit « mam » j'ai dit « qu'est-ce qu'il a notre accent? » Tu sais parce que moi je m'entendais pas [...]. Et puis donc cette différence-là moi je l'ai juste vraiment saisie à l'Université de Moncton. J'avais déjà dix-sept ans. Donc euh...

I : Puis comment est-ce que les gens t'interpellaient est-ce que c'était... ?

P : Ils se moquaient de mon accent.

Cet extrait illustre bien la force de l'accent comme élément de distinction parfois positif – il a un bel accent –, ou, au contraire, négatif – il parle avec un gros accent –, critère qui contribue à disqualifier la personne, forme de discrimination cachée, qui s'exerce avec l'assentiment de tous. Le passage atteste aussi les représentations alignées sur un centre, fût-il éloigné, dont les pratiques sont considérées dès le départ comme étant supérieures et adéquates.

Pour Myriam, également de la région de Moncton, l'expérience fut assez semblable :

C'est-à-dire pour moi c'est un peu problématique parce que/bon/comme j'ai appris à parler anglais dans la rue avant que j'aie à l'école et que finalement/j'ai su par après qu'on pouvait nous distinguer ou nous dire chiac⁷/bien je savais pas que c'est ce qu'on était.

I2 : Pis ça c'était les anglophones vous désignaient comme chiac ou c'était les francophones ?

P : Non c'est quand je suis arrivée à l'université là y a eu vraiment un choc.

I2 : Ah oui hein.

P : Parce que c'est pas quelque chose qui euh ressortait quand on était vraiment à l'école primaire.

I1 : C'est ça c'est ça.

P : Oui mais arrivé à l'université c'est.../aussi la première rencontre avec des Français de France/alors j'avais jamais entendu cet accent/j'avais jamais entendu cet accent j'avais jamais parlé avec des gens d'ailleurs de d'autres francophonies donc c'est là que j'ai vraiment eu un choc culturel et c'est là que je me suis vraiment rendu compte que je parlais pas vraiment un français/acceptable si on veut standard ou acceptable.

7. Le chiac est le nom donné au vernaculaire parlé dans le sud-est du Nouveau-Brunswick, vernaculaire marqué par les emprunts à l'anglais.

L'accent qui vient d'ailleurs, et surtout celui du Français de France, est d'emblée ressenti comme légitime et supérieur. Il sert immédiatement de barème pour évaluer ses propres pratiques : « je me suis rendu compte que je ne parlais pas vraiment un français acceptable », genre de remarque qui révèle l'emprise d'une idéologie du standard tenue pour vraie. Le français du Centre par excellence, la France, est représenté comme homogène et fixe, ce qui suppose qu'il est parlé par tous les Français de la même façon, et incarne le français légitime à l'aune duquel se juger ; il contribue dans ce cas-ci, et en Acadie de façon générale⁸, à façonner l'habitus linguistique, cette disposition historique à agir et à penser qui influe sur les comportements linguistiques. Si la prise de conscience et la réflexivité permettent de relativiser le poids des idéologies linguistiques dominantes – comme la reconnaissance de la diversité linguistique dans la francophonie –, l'habitus ne s'efface pas d'un coup.

En effet, il ne suffit pas d'avoir conscience que la variation linguistique est de plus en plus admise, comme dans le cas des deux personnes interrogées, pour que le sentiment de minorisation ou/et de honte lié à sa langue disparaisse. Cette blessure est enfouie dans la mémoire, dans les discours produits depuis des siècles et perceptibles dans les corps ou l'hexis corporelle⁹, dans le langage même et plus particulièrement dans sa dimension phonétique :

Le langage est une technique du corps et la compétence proprement linguistique, et tout spécialement phonologique, est une dimension de l'hexis corporelle où s'expriment tout le rapport du monde social et tout le rapport socialement instruit du monde. (Bourdieu, 2001 : 126)

C'est de ce rapport au monde social que discutent les deux intervenantes, rapport imprégné des discours instruits sur elles. Didier Éribon écrit dans *Une morale du minoritaire* que les sentiments de honte sont liés à une/des blessure(s) lointaine(s) – des injures – qui proviennent de l'enfance. Il écrit :

Dès lors, l'injure ne fait que dire et redire à l'individu ce que son histoire lui a appris (même s'il ne l'a appris qu'inconsciemment), ce qu'il sait déjà (même s'il ne le sait pas vraiment, même s'il ne se l'est pas formulé explicitement), et lorsqu'il reçoit le mot blessant, c'est toute son enfance qui remonte à la surface, tous les moments où il a déjà vu, su, entendu, perçu que ce à quoi les mots d'insulte le réduisent aujourd'hui était précisément ce qu'il ne fallait pas être, ce qui est considéré comme inférieur, « abject » et que, dans la crainte et le tremblement, il redoutait pourtant d'être. (Éribon, 2001 : 86)

Il est bien question de cette injure lointaine et de la blessure qui en a résulté, de ce refus de reconnaître comme valables sa langue et sa francité particulières, refus qui trouve sa source dans des événements historiques certes, mais aussi dans des discours émis des centres

8. Voir Boudreau (2016a) pour plus d'exemples.

9. Pour Bourdieu (2001), l'hexis corporelle est liée à l'habitus.

linguistiques et dont les jugements ont particulièrement résonné, du fait d'une sensibilité exacerbée à des verdicts de mort annoncée.

Retracer les sources de la honte et les formes de l'aliénation linguistique n'est pas une tâche facile. L'examen de quelques discours médiatisés sur l'Acadie (et les minoritaires francophones en général) provenant du centre linguistique francophone du Canada permettra de montrer les effets de propos tenus, surtout que ceux-ci durent depuis une cinquantaine d'années au moins.

Des discours qui blessent

Dans les années 1960 déjà, René Lévesque, alors premier ministre du Québec, avait assigné une identité moribonde aux francophones hors-Québec : des *dead ducks*, les avait-il nommés, suivi sur ce terrain de l'écrivain québécois Yves Beauchemin qui les qualifiait, en 1990, de *cadavres encore chauds*. Tout récemment, en 2017, dans *Le journal de Montréal*, la blogueuse et journaliste Sophie Durocher, reprenant la formule de René Lévesque, se demande si les Acadiens ne sont pas « right fiers¹⁰ d'être des dead ducks » (le 17 juillet), interrogation qui s'inscrit dans la ligne continue des rappels de la mort annoncée des francophones. Le verdict social tombe : la périphérie frappée d'anathème par les personnes du Centre. Ces discours insidieux ne sont pas sans liens avec la partie précédente, où j'ai fait état du sentiment d'illégitimité linguistique très visible en Acadie. Comment répondre à de telles injonctions? Les réponses s'illustrent sur un continuum variant entre le silence et le cri, avec toute une série de manifestations intermédiaires – assimilation au modèle dominant, négation de la domination, repli identitaire, ambivalence –, mais je ne m'attarderai ici qu'à ses deux extrêmes.

Le silence

L'effet le plus saillant est le silence, élément impossible à montrer parce que justement le silence est lié à la volonté de passer inaperçu ou/et au désir de disparaître. C'est le cas de celle ou celui qui refuse de prendre la parole devant les étrangers francophones, de celle ou celui qui parle anglais dans les taxis au lieu de montrer son « mauvais français », de celle ou celui qui répond par des monosyllabes par peur de ne pas trouver les *bons mots* pour s'exprimer. C'est le silence de celles et ceux qui ne veulent pas participer à des enquêtes parce qu'ils ont honte de leur façon de parler, une forme de surinvestissement du stigmaté.

10. En 2016 des jeunes de la région de Moncton ont décidé de donner comme slogan aux Jeux de la francophonie canadienne *Right fiers*, syntagme qui illustre à la fois la fierté d'être francophone et l'identité monctonienne par l'usage du *right*, ponctuant fréquent dans la région. Le slogan a suscité des réactions dans la population acadienne dès sa sortie en 2016 et d'autres réactions au Québec au moment de la tenue des jeux en 2017.

Le silence fait partie intégrante des pratiques linguistiques même si cette assertion peut paraître contradictoire. Il se manifeste par le mutisme (le refus de prendre la parole), par le retrait involontaire (les mots qui ne surgissent pas à la conscience au moment voulu) et par la parole refoulée (la certitude de n'avoir rien à dire, qui se matérialise par le blocage de la pensée). La première manifestation relève d'une volonté assumée de ne pas prendre la parole pour exprimer une révolte, un refus ou une opposition que l'on préfère taire, la seconde relève moins d'une conscience lucide et surgit à des moments inopportuns où les mots recherchés ne parviennent pas à la mémoire, et la dernière s'apparente à une forme d'aphasie où le locuteur se sent dépossédé de tous ses moyens et ne cherche même pas à en trouver la cause, tellement il est persuadé qu'il n'est pas apte à prendre la parole, illégitimité qu'il a intériorisée et qu'il tient pour naturelle.

Le cri

À l'inverse, le cri c'est la revendication bruyante d'une identité confisquée par d'autres et une manière de montrer que l'on fait partie d'un groupe qui assume le fait de parler autrement. C'est le cri désenclavé qui veut dire à la face du monde qu'une autre façon de vivre en français est possible. C'est le cri « Vive le Chiac¹¹ ! » C'est celui du t-shirt avec le slogan : *j'aime right ton accent* en réaction à un t-shirt où il était écrit *j'aime pas ton accent*¹², c'est le fait que des artistes vont chanter en chiac (comme 1755, Lisa LeBlanc, Les Hay Babies, Radio Radio et j'en passe), que des auteurs vont décider d'écrire dans leur français, qu'il soit ou ait été stigmatisé (comme c'est le cas de Dano LeBlanc [*Acadieman*], de Georgette LeBlanc [2006, 2010] et, avant elle, de France Daigle [1998, 2001, 2002, 2011] et d'autres¹³). Ce n'est pas pour rien que le poète Raymond LeBlanc a intitulé son recueil de poèmes écrit en 1972 *Cri de terre*, dont la première partie s'appelle « Silences » et la dernière, « Paroles ». Le premier poème de la section intitulé « Acadie » se termine par ces vers : « Gens de mon pays / Sans identité / Et sans vie » et le dernier, par le cri « Je suis Acadien » où il revendique son existence à la face du monde. Didier Éribon avance qu'il « arrive un moment

11. « Vive le chiac » est le cri lancé par un adolescent dans le film réalisé par Michel Brault (Office national du film du Canada, 1969). Le documentaire donne à voir des adolescentes et des adolescents qui discutent des variétés de français parlées dans une école de Moncton. L'un des adolescents sort de l'école en criant : « Vive le chiac! Vive le chiac libre! » (allusion au discours livré quelques mois plus tôt par le président de Gaulle en visite officielle au Québec : « Vive le Québec libre »).

12. En février 2017, le Conseil jeunesse provincial de la Nouvelle-Écosse imprime et vend des t-shirts à manches courtes sur lequel se trouve le slogan *j'aime right ton accent*, réagissant sur-le-champ à une publicité lancée par le détaillant québécois Ardène, *j'aime pas ton accent*, que le Conseil jeunesse de la Nouvelle-Écosse jugeait offensant.

13. Ce mouvement des artistes n'est pas limité à la sphère culturelle. Les Acadiennes et les Acadiens mettent de plus en plus leur accent en valeur (Coupland 2003) dans la sphère touristique, par exemple, où des expressions acadiennes sont utilisées sur des affiches et par les associations communautaires. Sur une affiche publicitaire de la SANB (Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick) parue en 2018, il est écrit : « La SANB vous présente LES PARLE-OUÈRES », juxtaposant ici le parler (salon) avec l'injonction à prendre la parole, et ce, à partir d'une expression régionale : *parle ouère* (pour parle donc). Un vendeur de boissons naturelles dans un marché local fabrique une étiquette pour expliquer son produit en trois langues : français, anglais et chiac.

où l'individu honteux, l'abject, se met à affirmer ce qu'il est à la face du monde, à ne plus subir l'injure et la stigmatisation sans réagir, et à transfigurer la honte en orgueil, l'ombre en lumière, le destin assigné en affirmation de soi » (Éribon 2001 : 97), processus qui prend ici tout son sens.

Dans le même ordre d'idées, Gérald Leblanc publie en 1988 un recueil de poèmes intitulé *L'extrême frontière*, où il écrit :

qu'est-ce que ça veut dire, venir de Moncton? une langue bigarrée à la rythmique chiac. encore trop proche du feu. la brûlure linguistique. [...] qu'est-ce que ça veut dire, venir de nulle part? » (Leblanc, 1988 : 161)

Le segment « venir de nulle part » renvoie à tous les lieux définis par la négative, par les déficits en tous genres, y compris les pratiques langagières de leurs locutrices et de leurs locuteurs caractérisées par le manque : manque de vocabulaire, manque de style, manque d'assurance, etc. Le poème s'adresse à celles et ceux qui ont l'impression de vivre dans les marges, à la périphérie, condition qui n'est pas seulement liée à un lieu physique, mais qui est associée ici à une posture sociale, au fait de ne pas faire partie des centres. Pour Gérald Leblanc, la marge peut être considérée comme « un plus », comme une source de création, étant donné que le « minoritaire » est amené à y cultiver *la réflexivité créatrice*, étant constamment confronté à des discours qui remettent en cause sa légitimité et, dans certains cas, qui annoncent sa mort imminente, comme on vient de le voir. Gérald Leblanc, par l'ironie de ses propos à la fin du recueil, invite à la contestation de ces représentations : « Moncton multipiste : on peut répondre fuck ouère off et ça change le rythme encore une fois » (1998 : 161) en incitant à ne pas se plier aux injonctions hégémoniques. Cette révolte, il la célèbre, comme dans un poème écrit en 1998 (et publié par Pierre Gérin en 2007). Les vers suivants, tirés de ce poème intitulé « Identité(s) », sont une réponse directe à l'identité assignée :

qui suis-je encore
selon les autres qui me baptisent sans me demander
je suis un francophone hors Québec
un dead duck
un cadavre encore chaud
comme l'expriment avec l'élégance
qui les caractérise
certains nationalistes in vivo québécois
ailleurs je suis un Frenchie
à l'accent qui va avec
à ce qui paraît
c'est-à-dire j'ai l'accent
qui semble inspirer le mépris
le malaise ou la suffisance

Depuis les années 1990, le cri comme réponse à une identité non voulue est celui d'une révolte à l'égard d'un modèle social et linguistique monolithique; c'est celui d'une revendication assumée : *je suis comme je suis* et *je parle comme je parle*, manifestations surtout visibles chez les artistes et chez ceux qui peuvent se permettre de telles affirmations sans en payer le prix social.

Le cri en réponse à la honte est également présent dans des manifestations publiques – dans des émissions à la radio, comme dans le cas d'une jeune enseignante qui revient sur son parcours et qui dit qu'elle a pu surmonter son sentiment d'insécurité linguistique en réagissant contre l'identité d'assimilée qu'on lui assignait : « quand j'ai arrivé à l'université / pis j'entendais les gens dire ah ben les gens de Moncton ils parlent chiac ils parlent mal ils parlent cecitte ils parlent ça / pis là un bout de temps là j'étais comme / un peu blessée par ça / mais là après ça je m'ai révolté ». Ce genre d'anecdotes témoigne d'une volonté de se construire comme sujet linguistique légitime en misant sur un répertoire linguistique pluriel.

Le silence et le cri sont deux conséquences directes d'une idéologie linguistique qui confine les locutrices et les locuteurs dans une vision monolithique de leur être social en les enfermant dans une image réductrice qui n'admet pas les différences. Cette forme de violence symbolique, car c'en est une, produit des effets paradoxaux qui varient entre la volonté de se distinguer, comme on l'a vu chez les artistes, à celle de s'effacer. L'énoncé suivant illustre bien l'impasse dans laquelle se trouvent les dominés dans des situations comme celles que je viens de décrire, impasse qui pousse souvent à se distinguer par le stigmaté :

Lorsque la recherche dominée de la distinction porte les dominés à affirmer ce qui les distingue, c'est-à-dire cela même au nom de quoi ils sont dominés et constitués comme vulgaires, selon une logique analogue à celle qui porte les groupes stigmatisés à revendiquer le stigmaté comme principe de leur identité, faut-il parler de résistance? Et quand à l'inverse, ils travaillent à perdre ce qui les marque comme vulgaires, et à s'appropriier ce qui leur permettrait de s'assimiler, faut-il parler de soumission? (Bourdieu, 2001 : 140)

Si les artistes ouvrent la voie à d'autres façons de penser la langue en revendiquant le stigmaté, rappelons que dans les pratiques quotidiennes « ordinaires », certaines formes sont plus valorisées que d'autres, et que s'approprier les formes d'expression jugées légitimes dans ces espaces de communication reste une nécessité pour la locutrice ou le locuteur qui ne veut pas être exclu des profits matériels et symboliques rattachés à l'usage attendu. Le francophone « ordinaire » qui décide de s'afficher en chiac par exemple dans une situation formelle de communication risque de payer un prix social que ne payera pas l'artiste. C'est un peu l'essence de la citation de Bourdieu.

Les exemples que j'ai donnés sont ancrés dans des expériences individuelles et collectives, des expériences qui mettent en lien les pratiques linguistiques d'un lieu ancré dans une structure politique et sociale particulière, avec en arrière-plan les relents d'une histoire

où les questions linguistiques ont tenu une large place, histoire marquée par des périodes de tensions, de revendications ou d'accalmie, moments historiques investis dans la mémoire collective.

Conclusion

Au Canada français, la peur de l'assimilation à l'anglais est présente depuis la conquête. Les pratiques du français marquées par les emprunts à l'anglais ont depuis le 19^e siècle été dévalorisées, voire stigmatisées (Boudreau, 2009 ; Bouchard, 2011). Les Acadiennes et les Acadiens qui pratiquent le chiac, par exemple, sont souvent pointés du doigt comme des exemples à ne pas imiter, comme des faux francophones, comme des assimilés et servent de boucs émissaires aux personnes qui se donnent l'autorité de juger de la qualité de leur langue, une sorte d'exutoire pour agir sur leurs propres peurs. L'assignation d'une identité peut donc être liée à un stigmate dans la formule « tu n'es qu'un... », ici un assimilé, qui réduit l'être en question à sa dimension honteuse. L'attitude hautaine et dominatrice est à rapprocher d'une forme de colonialisme interne (Hechter, 1999), où la périphérie est déconsidérée parce qu'elle déstabilise, dérange, et dans le cas qui nous concerne, parce qu'elle renvoie l'image de communautés (minoritaires) où le français risque de disparaître, crainte présente depuis la fin du 19^e siècle.

En introduction, j'ai évoqué mon inclination pour les études qui rompent avec le paradigme unitariste (et universel) et qui tendent à analyser des situations à partir de critères épistémologiques qui tiennent compte de la spécificité de lieu ou de l'espace en question¹⁴. Ce point de vue permet en effet de tenir compte de logiques de domination qui régissent certaines actions et surtout d'en examiner les conséquences. On a vu qu'en Acadie, les réactions contre le verdict social des centres sont multiples et pour la plupart, rattachées à une volonté d'émancipation. Didier Éribon affirme :

Interroger le verdict, c'est déjà une façon de lui enlever son caractère d'évidence ; c'est faire appel de la sentence, mais comme il n'y a pas d'instance devant laquelle porter cet appel, c'est à la fois en soi-même et dans le monde social qu'il convient d'organiser cette résistance aux pesanteurs instituées du passé toujours efficaces dans le présent et de travailler à cette invention de nouveaux possibles. (2013 : 275)

Interroger le verdict. Voilà ce que j'ai tenté de faire pour montrer comment s'articulent les résistances aux discours essentialisants qui réduisent l'identité linguistique de certains francophones dans le corset de l'uniformité. Cependant, même si ces derniers revendiquent une autre façon de faire, les préjugés ne s'effacent pas pour autant et les jugements portés

14. Voir Ali-Khodja et Boudreau (2009) pour une réflexion sur ces questions.

sur eux sont enregistrés dans la mémoire comme autant de couches qu'il convient de subvertir. C'est dans cet esprit que Didier Éribon déclare :

La désignation, insultante, la nomination péjorative, la catégorisation dépréciative font partie de ces convocations que chacun de nous peut entendre ou recevoir (ou préférer) à tout moment et en tout lieu. Elles nous instituent comme ce que nous sommes pour les autres, comme ce que nous sommes dans le monde social, et, par conséquent, comme ce que nous sommes pour nous-mêmes. (2016 : 97)

La problématique liée aux identités linguistiques assignées s'inscrit dans une sociolinguistique où les processus de domination sont examinés à partir des conditions matérielles et historiques qui les produisent. En effet, la langue reste un élément central de la catégorisation des locutrices et des locuteurs, dans la francophonie peut-être davantage qu'ailleurs, en raison de la prégnance d'une surnorme ; elle est inscrite au cœur même des processus qui conduisent à étiqueter les locutrices et les locuteurs selon les usages qu'ils font du français à partir d'une idéologie unitariste de la langue qui marginalise celles et ceux qui n'entrent pas dans son cadre, restriction qui creuse les inégalités linguistiques et sociales.

Références

- ALI-KHODJA, Mourad, et Annette BOUDREAU (2009). « Du concept de minorité à la pensée de l'exiguïté : pour une autre compréhension des phénomènes linguistiques », *Langage et société*, n° 129, p. 69-80.
- AMEDEGNATO, Sénamin, et Sandra SRAMSKI (2003). *Parlez-vous petit nègre ? Enquête sur une expression épilinguistique*, Paris, L'Harmattan.
- BLANCHET, Philippe (2016). *Discriminations : combattre la glottophobie*, Paris, Textuel.
- BOUCHARD, Chantal (2011). *Méchante langue. La légitimité linguistique du français parlé au Québec*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.
- BOUDREAU, Annette (2009). « La construction des représentations linguistiques : le cas de l'Acadie », dans Mireille Tremblay (dir.), *Canadian Journal of Linguistics = Revue canadienne de linguistique*, n° 54(3), p. 439-459.
- BOUDREAU, Annette (2011). « La nomination du français en Acadie ; parcours et enjeux », dans Jean Morency, James de Finney et Hélène Destrempe (dir.), *L'Acadie des origines : mythes et figurations d'un parcours littéraire et historique*, Sudbury, Prise de parole, p. 71-94.
- BOUDREAU, Annette (2014). « Des voix qui se répondent. Analyse discursive des idéologies linguistiques en Acadie : l'exemple de Moncton » dans Annette Boudreau (dir.), *Le français en milieu minoritaire : défis et enjeux. La situation de l'Acadie du Nouveau-Brunswick. Minorités linguistiques et société = Linguistic minorities and society*, n° 4, Érudit, Revue en ligne, p. 175-199.
- BOUDREAU, Annette (2016a). *À l'ombre de la langue légitime : l'Acadie dans la francophonie*, Paris, Classique Garnier.

- BOUDREAU, Annette (2016b). « La nomination du français en Acadie : enjeux politiques et sociaux », dans Jean-Michel Éloy (dir.), *Le nom des langues romanes*, Louvain, Peeters, p. 17-36.
- BOUDREAU, Annette (2019). « Cachez cet accent que je ne saurais entendre! », dans Edith Szlezák et Klara Stephanie Szlezák (dir.) *Sprach- und Kulturphänomene in der Romania / Phénomènes de contact linguistique et culturel dans la Romania. Festschrift für Ingrid Neumann-Holzschuh zum 65. Geburtstag*, Berlin, E. Schmidt Verlag, p. 111-125.
- BOURDIEU, Pierre (dir.) (1993). *La misère du monde*, Paris, Seuil.
- BOURDIEU, Pierre (2001). *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Fayard.
- BOURDIEU, Pierre [1997] (2003). *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil.
- CANUT, Cécile (2017). « Anthropologie filmique : vers une sociolinguistique politique », *Langage et société*, n^{os} 160-161 : *Langues, langages et discours en société : la revue a 40 ans* (Josiane Boutet, dir.), p. 319-333.
- DAIGLE, France (1998). *Pas pire*, Moncton, Éditions d'Acadie.
- DAIGLE France (2001). *Un fin passage*, Montréal, Boréal.
- DAIGLE, France (2002). *Petites difficultés d'existence*, Montréal, Boréal.
- DAIGLE, France (2011). *Pour sûr*, Montréal, Boréal.
- ÉRIBON, Didier (2001). *Une morale du minoritaire : variations sur un thème de Jean Genet*, Paris, Fayard.
- ÉRIBON, Didier (2013). *La société comme verdict*, Paris, Fayard
- ÉRIBON, Didier (2016). *Principes d'une pensée critique*, Paris, Fayard.
- GASQUET-CYRUS, Médéric (2012). « La discrimination à l'accent en France : idéologies, discours et pratiques », dans Cyril Trimaille et Jean-Michel Éloy (dir.), *Idéologies linguistiques et discriminations, Carnets d'Atelier de Sociolinguistique*, n^o 6, p. 227-245.
- GÉRIN, Pierre (2007). « Identité(s). Poème inédit de Gérald Leblanc », dans Raoul Boudreau et Jean Morency (dir.), *Revue de l'Université de Moncton*, vol. 38, n^o 1, p. 169-180.
- GOFFMAN, Erving (1963). *Stigma: Notes on the management of spoiled identity*, New York, Simon & Schuster.
- GUEUNIER, Nicole, Émile GENOUVRIER et Abdelhamid KHOMSI (1983). « Les Français devant la norme », dans Édith Bédard et Jacques Maurais (dir.), *La norme linguistique*, Québec/Paris, Conseil de la langue française (Gouvernement du Québec)/Le Robert, p. 763-787.
- HECHTER, Michael [1975] (1999). *Internal colonialism: The Celtic fringe in British national development*, New Brunswick, Transaction Publishers.
- HELLER, Monica (2002). *Éléments d'une sociolinguistique critique*, Paris, Didier érudition.

- JOHNSTONE, Barbara (2011). « Language and place », dans Rajend Mesthrie (dir.), *The Cambridge handbook of sociolinguistics*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 203-217.
- LABOV, William [1972] (1976). *Sociolinguistique*, Paris, Minuit.
- LEBLANC, Gérald (1988). *L'Extrême frontière*, Moncton, Éditions d'Acadie.
- LEBLANC, Georgette (2006). *Alma*, Moncton, Perce-Neige.
- LEBLANC, Georgette (2010). *Amédé*, Moncton, Perce-Neige.
- LEBLANC, Raymond (1972). *Cri de terre*, Moncton, Éditions d'Acadie.
- LIPPI-GREEN, Rosina (1997), *English with an accent: Language, ideology, and discrimination in the United States*, Londres, Routledge.
- MEMMI, Albert [1957] (2005). *Portrait du colonisé*, précédé de *Portrait du colonisateur*, Paris, Gallimard.
- MIGNOLO, Walter (2011). « I am where I think: Remapping the order of knowing », dans Françoise Lionnet et Shu-mei Shih (dir.), *The creolization of theory*, Durham et Londres, Duke University Press, p. 159-192.
- MILROY, James, et Leslie MILROY [1985] (2003). *Authority in language: Investigating standard English*, Londres, Routledge.
- SINGY, Pascal (1996). *L'image du français en Suisse romande : une enquête sociolinguistique en Pays de Vaud*, Paris, L'Harmattan.

Mots clés

Acadie, discrimination linguistique, identités assignées, périphérie, idéologies et représentations linguistiques

Key words

Acadia, language discrimination, assigned identities, periphery, linguistic ideologies

Correspondance

annette.boudreau@umoncton.ca